

COMPTE-RENDU DE REUNION

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Décembre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 21 Novembre 2022

Membres en exercice : 44

Etaient présents : 24

Etaient absents : 19

Etaient excusés : 01

Pouvoirs : 01

Etait excusée : Mme VOREUX Martine.

Etaient absents : M. BOINET Richard, Mme REBEILLEAU Nathalie, M. EBERSBACH Jean, M. VENIER Gérard, M. PRANGER Patrick, M. TRUNET Pierre, M. CANNESSON Fabien, M. MIRAMONT Dominique, M. ROCHERAN Olivier, M. DUVAL Frédéric, M. HASENFRATZ Jean-Pierre, M. CAULIER Christophe, Mme RASSE Godleine, M. ASSELIN Christophe, M. LEMAIRE Maxime, M. SELLIER Philippe, M. POUILLY Gabriel, M. GALLAND Etienne, M. DELHAY André.

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022.

L'assemblée délibérante :

✓ **ADOpte** le compte-rendu de la réunion du 25/10/2022.

2 – DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2022.

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 (article R 221-10 du code des communes) pris pour l'application de l'article L 2321-2 du C.G.C.T., sont tenues d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, ainsi que les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Monsieur le Président propose au conseil syndical de fixer la durée d'amortissement des biens ci-dessous.

<i>N° du bien</i>	<i>Libellé</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Valeur du bien</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
IT2020/1	TRAVAUX SECURISATION CAPTAGES STATIONS BOUFLERS YVRENCHOUX	2022	405 914,86 €	10 ans
IT2021/2	TRAVAUX COMPTEURS ET VANNES HIERMONT	2022	247 197,99 €	30 ans
IT2022/1	DEVOIEMENT AEP ESTREES LES CRECY	2022	11 857,00 €	30 ans
IT2022/2	ARMOIRE COMMANDE – VARIATEUR RESERVOIR GUESCHART	2022	39 745,00 €	10 ans
IT2022/3	UNITE CENTRALE PCWIN2 BUREAU GUESCHART	2022	4 332,00 €	3 ans
MO2022/1	DEBROUSSAILLEUSE STHIL FSA 130 A BATTERIE	2022	1 740,00 €	5 ans

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, donne son accord pour la durée d'amortissement des biens acquis pendant l'exercice 2022.

3 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESERVOIR DE HIERMONT :

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - 2023.

Le marché avec l'entreprise RESINA S.A. a été notifié le 08 septembre 2022 sous le contrat N° 01-2022 pour un montant total de 165 739,54 €uros HT.

La date prévisionnelle de début de travaux est prévue le 01 février 2023.

Le commencement de l'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération, soit la notification du marché. Nous ne pouvons donc pas déposer à nouveau ce dossier au titre d'une demande de subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2023.

4 – PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION EAU ET VIDANGE DU RESERVOIR DE BOUFFLERS.

Un entartrage important des tuyaux, nous oblige au renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Boufflers.

Les travaux comprendront :

- Fourniture et pose de 435 ml en Fonte 150 ;
- Renouvellement des vannes de section ;
- Remplacement d'une trappe assistée pour l'accès au regard existant.

Ces travaux devront être réalisés avant avril 2023.

Un avis d'appel à la concurrence sera publié.

A l'issue de la réception des offres, une analyse sera effectuée avec les membres du bureau.

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Boufflers.

5 – PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION EAU ET VIDANGE DU RESERVOIR DE VITZ-SUR-AUTHIE.

Un entartrage des tuyaux, nous oblige au renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Vitz-sur-Authie.

Les travaux comprendront :

- Fourniture et pose de 300 ml en Fonte 150 ;
- Renouvellement des vannes de section.

Un avis d'appel à la concurrence sera publié.

A l'issue de la réception des offres, une analyse sera effectuée avec les membres du bureau.

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Vitz-sur-Authie.

6 – PROJET POUR LA REALISATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG).

Le SIAEP de la Région de Gueschart souhaite s'équiper d'un Système d'Information Géographique (SIG) afin d'améliorer la connaissance patrimoniale de son réseau et disposer d'un programme de renouvellement.

1. DESCRIPTIF DE LA MISSION

Numérisation des plans du réseau sur SIG

Collecte des plans

- Recueil des fonds de plans numérisés auprès de la collectivité
- Collecte de l'ensemble des plans disponibles
- Numérisation des plans papier
- Classement des plans dans des dossiers par commune
- Intégration sous le logiciel SIG QGIS
- Identification des zones sans plan

Création de la base de données

Données linéaires - tronçon des réseaux AEP

Chaque tronçon se verra attribuer un **identifiant unique** dans le SIG.

Les données existantes liées aux tronçons seront intégrées dans la base de données SIG, par exemple :

- Le diamètre
- La nature du matériau
- Age
- Réseau en fonction ou hors service...

Objet de type point - Ouvrages de production, stockage, traitement

Certains éléments du SIG sont considérés comme des ouvrages dans la mesure où ce sont des équipements « **complexes** » et « **structurants** » du système d'alimentation d'eau potable. La liste des ouvrages est la suivante :

- Ouvrage de production
- Ouvrage de stockage
- Ouvrage de traitement
- Ouvrage de surpression
- Equipements (vannes, vidanges, poteaux incendie, réducteurs, stabilisateurs...)

Le levé GPS des affleurants réalisé par la collectivité sera intégré dans cette couche ponctuelle.

2. SYNTHESE DES RESULTATS DES FUITES

Les plans détaillés du réseau mettront en évidence les fuites détectées et constitueront ainsi la carte des fuites sur le réseau.

3. PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT

A partir de la cartographie du réseau d'eau potable et des éléments collectés, il sera réalisé une analyse du patrimoine reposant sur différents critères (âge, matériaux, diamètre, fuites, ILP) afin de définir des priorités de renouvellement.

Un avis d'appel à la concurrence sera publié.

A l'issue de la réception des offres, une analyse sera effectuée avec les membres du bureau.

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la réalisation d'un Système d'Information Géographique.

7 – ELABORATION D'UN PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EAU POTABLE ET VANNES DE SECTIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SIAEP DE LA REGION DE GUESCHART.

Lorsque le Système d'Information Géographique sera opérationnel, nous effectuerons une étude sur un programme de renouvellement des branchements eau potable et vannes de sectionnement sur le territoire du SIAEP de la Région de Gueschart.

8 – TARIF PUBLIC AU 1^{ER} JANVIER 2023.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le nouveau tarif public applicable au 01 janvier 2023.

A - Prix de l'abonnement par semestre : (prix inchangé)

<i>Catégorie compteur</i>	<i>Prix</i>
Toutes catégories	20,00 €uros H.T.

B - Prix de l'eau :

Toutes catégories	
<i>Consommation (m³)</i>	<i>Prix H.T.</i>
0 à + ∞	1,00 €uro le mètre cube

C - Prix de la location du compteur par semestre : (prix inchangés)

<i>Catégorie compteur</i>	<i>Prix</i>
Compteur de Ø15 mm	7,00 €uros H.T.
Compteur de Ø20 mm	12,00 €uros H.T.
Compteur de Ø32 mm	17,00 €uros H.T.
Compteur de Ø65 mm	35,00 €uros H.T.

D - Frais d'accès au service : (prix inchangé)

<i>Catégorie compteur</i>	<i>Prix</i>
Toutes catégories	30,00 €uros H.T.

E - Frais d'intervention : (prix inchangés)

	<i>Prix</i>
Déplacement	20,00 €uros H.T.
Main-d'œuvre / Heure	40,00 €uros H.T.

F – Pénalités pour retard de paiement : (prix inchangés)

	<i>Prix</i>
1 ^{er} Rappel	8,00 €uros
2 ^{ème} Rappel	16,00 €uros

G - Frais pour changement d'un compteur pour choc ou gel :

Catégorie compteur	Prix
Compteur de Ø15 mm	90,00 €uros H.T.
Compteur de Ø20 mm	97,00 €uros H.T.
Compteur de Ø32 mm	218,00 €uros H.T.
Compteur de Ø65 mm	718,00 €uros H.T.

H - Frais pour changement de module radio cassé :

Prix	103,00 €uros H.T.
------	-------------------

I - Coût pour la réalisation d'un branchement d'eau :

Catégorie	Prix
1 – DN 20 / Compteur de Ø15 mm	1 050,00 €uros H.T.
2 – DN 27 / Compteur de Ø20 mm	1 150,00 €uros H.T.
2 – DN 40 / Compteur de Ø32 mm	1 780,00 €uros H.T.

J – Coût pour le contrôle de débit/pression des hydrants : (prix inchangé)

Prix unitaire	30,00 €uros H.T.
---------------	------------------

K – Tarifs complémentaires :

Nature des interventions	Désignation des interventions	Prix
Facturation	Duplicata de facture	15,00 € HT
Installation du compteur (article 5.2)	Pénalité pour constat d'inaccessibilité du compteur dans les conditions prévues à l'article 5.2	25,00 € HT
Vérification compteur (article 5.3)	Contrôle sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	110,00 € HT
	Frais de vérification (étalonnage par organisme agréé)	1 000,00 € HT
Contrôle en cas d'utilisation d'une autre ressource en eau (article 6.2)	Contrôle initial d'une installation domestique équipée d'une ressource privée	135,00 € HT
	Contrôle initial d'une installation non-domestique équipée d'une ressource privée	270,00 € HT
	Contre visite d'une installation domestique non conforme ou après un délai de 5 ans	95,00 € HT
	Contre visite d'une installation non-domestique non conforme ou après un délai de 5 ans	190,00 € HT

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, donne son accord pour la tarification ci-dessus à compter du 01 janvier 2023.

9 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023.

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2023, l'assemblée délibérante a voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

VOTES	BUDGET PRIMITIF 2023	
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	818 717 00	818 717 00
Section d'investissement	580 840 00	580 840 00
TOTAL DU BUDGET	1 399 557 00	1 399 557 00

10 – QUESTIONS DIVERSES.

NEANT

La séance est levée à 21h30.